

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
11 FÉVRIER 2019
PROCÈS-VERBAL**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 11 février 2019 au 188, rue Jeanne-d'Arc à 13h30.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communication du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions et demandes du public
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2019 et séance extraordinaire du 21 janvier 2019
- 1.7. Appui à la Municipalité de St-André-Avellin : Parc de l'illusion Inc.
- 1.8. Vente pour taxes 2018 : adoption de la liste des immeubles à être vendus
- 1.9. Vente pour taxes 2018 : autorisation d'enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes
- 1.10. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt de 602,225.\$ permettant l'acquisition d'un immeuble pour y abriter un garage municipal ainsi que des travaux d'améliorations au bâtiment
- 1.11. Modification de la résolution 2018-09-332 plan de gestion des eaux pluviales
- 1.12. Modalités de l'entente Canada-Québec au fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2013

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de janvier 2019
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 janvier 2019
- 2.3. Mandat à Me Rachel Durocher : préparation d'un avis de décontamination - marina
- 2.4. Tricentris : autorisation de paiement de la cotisation régulière 2019
- 2.5. Autorisation de paiement – aide financière 349 rue Papineau
- 2.6. Remboursement frais de déplacement du Maire
- 2.7. SADC – Autorisation de paiement de facture finale – mise à jour du plan stratégique
- 2.8. Centraide : versement d'une commandite dans le cadre du déjeuner des élus
- 2.9. Autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats : facture du 31 janvier 2019 pour le dossier marina
- 2.10. Compteurs d'eau – paiement des coûts excédentaires remise en état des lieux
- 2.11. Dons 2019 aux organismes

3. Ressources humaines

- 3.1. Association des directeurs municipaux du Québec : inscription au congrès de la directrice générale les 12-13-14 juin 2019
- 3.2. Inscription au congrès du Directeur des travaux publics les 19 au 21 février 2019
- 3.3. Démission de l'employé 03-0038
- 3.4. Autorisation à la direction générale d'enclencher un processus de recrutement pour un/une employé/employée aux travaux publics
- 3.5. Autorisation à la direction générale d'enclencher un processus de recrutement pour un poste d'assistant au responsable de l'urbanisme et environnement
- 3.6. Autorisation de dépenses : congrès 2019 Fédération Québécoises des Municipalités : inscription de 4 conseillers

4. Hygiène, voirie, transport et bâtiments

- 4.1 Autorisation de paiement de facture à Automation R.L. Inc.
- 4.2 Formation sur le traitement de l'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution (OTUFD-ND) pour deux employés des travaux publics
- 4.3 Autorisation d'achat : inventaire pièces d'aqueduc

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1 Dépôt des statistiques mensuelles
- 5.2 Autorisation d'achat d'équipement : habits de combat et perceuse à percussion
- 5.3 Recommandation d'embauche d'un pompier à temps partiel
- 5.4 Sécurité civile - Demande d'aide financière Volet 2
- 5.5 Autorisation d'achat d'une laveuse à pression
- 5.6 Formation cours pompier 1 : inscription de deux pompiers

6. Urbanisme

- 6.1 Dépôt des statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
- 6.2 Démission de M. Georges-Étienne L'Allier au comité consultatif d'urbanisme
- 6.3 PIIA 2019-01, 150 rue Papineau
- 6.4 PIIA 2019-02, 316 rue Papineau
- 6.5 Nomination de M. Éric Lefrançois à titre de membre du CCU
- 6.6 Demande de dérogation individuelle au MAMH pour le 1847 chemin Servant dans le contexte des inondations au printemps 2017
- 6.7 Nouvelle demande pour annulation auprès de la CPTAQ d'un certificat d'autorisation émis par la CPTAQ en date du 5 mars 2015

7 Environnement

- 7.1 Dépôt des statistiques annuelles 2018 et mensuelles des matières résiduelles

8 Loisirs, culture, famille

- 8.1 Dépôt des statistiques mensuelles pour les locations et la bibliothèque
- 8.2 Autorisation d'achat d'une table à langer pour l'Ancienne Mairie
- 8.3 Centre multifonctionnel : mandat pour une étude de marché
- 8.4 Plan de communication avec les citoyens: octroi d'un mandat
- 8.5 Dépôt du plan d'action de la politique familiale
- 8.6 Inscription au congrès de l'AQAIRES du coordonateur des loisirs et culture
- 8.7 Motion de félicitations : deuxième édition de la fête des semences
- 8.8 Motion de félicitations : collecte de sang

9 Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1 Varia
- 9.2 Questions et demandes du public
- 9.3 Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Procédures concernant les avis d'ébullition
- Contrat de déneigement revoir la façon de faire
- Congé de maladie de Mme Martine Joanisse

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur le maire Christian Beauchamp
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Paul Gagnon, siège no 2
Monsieur le conseiller Daniel Malo, siège no 3
Monsieur le conseiller Alain Clément, siège no 4
Monsieur le conseiller Laurent Clément, siège no 5
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Hélène Bélanger était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Beauchamp.

1.3 2019-02-37 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire, Christian Beauchamp constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 13H30 devant 6 personnes.

1.4 QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

- M. S. Aubin : remblayage de son terrain
- M. S. Aubin : règlement sur les conteneurs

1.5 2019-02-38 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert et après retrait et correction des points suivants :

Retrait du point 8.5 : Dépôt du plan d'action de la politique familiale

Correction du point 1.12 : Modalités de l'entente Canada-Québec au fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2019-02-39 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2019 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 2019-02-40 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE ST-ANDRÉ AVELLIN : PARC DE L'ILLUSION INC.

CONSIDÉRANT que le Parc de l'illusion Inc. a été pensé dans le but de créer une attraction nouvelle dans la Municipalité de Saint-André-Avellin et d'apporter un essor économique du côté touristique de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que l'idée du Parc de l'illusion est née de la passion et du sens de l'observation de monsieur Yvon Charbonneau et de sa conjointe Diane, entrepreneurs et propriétaires du Camping Saint-André-Avellin;

CONSIDÉRANT le sérieux des entrepreneurs qui se sont adjoints l'aide de la firme Locynco Inc., spécialisée en développement et en gestion de projets;

CONSIDÉRANT que cette attraction sera réalisée sur 12 acres de terrain récemment acquis et adjacents au camping;

CONSIDÉRANT que ce projet est un des exemples de développement durable et de préservation de la nature et sera mis en place

dans un environnement naturel qui sera préservé au maximum;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessitera un budget de plus de 1 100,000\$ en investissements au moment de sa création;

CONSIDÉRANT que l'investissement permettra la création d'emplois, dont notamment :

- Investissement permettant le développement économique de la région;
- Création de 4 emplois directs de par son opération dès son ouverture;
- Création d'emplois indirects de par son rayonnement touristique;
- Création d'emplois indirects par ses besoins qui seront comblés par des fournisseurs locaux;

CONSIDÉRANT que des demandes d'aide financière ont été déposées auprès de Tourisme Outaouais et de Tourisme Québec, et ce, en vertu du Programme régional en tourisme Outaouais 2016-2020;

Il est proposé par monsieur Laurent Clément

Que le Conseil de Papineauville appuie très favorablement le projet Parc de l'illusion Inc.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2019-02-41 VENTE POUR TAXES 2018 : ADOPTION DE LA LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS

Le secrétaire-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 13 juin 2019 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

1.9 2019-02-42 VENTE POUR TAXES 2018 : AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU que la municipalité de Papineauville peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2019-02-41;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière, directrice générale ou son représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 13 juin 2019 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

1.10

2019-02-43 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT (2019-003) PERMETTANT L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE QUI SERVIRA POUR UN GARAGE MUNICIPAL AINSI DES TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite acquérir un immeuble qui servira pour un garage municipal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article du Code municipal, tout règlement doit sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant son adoption

Monsieur le conseiller Michel Leblanc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, un règlement d'emprunt portant le numéro 2019-003 permettant l'acquisition d'un immeuble pour un garage municipal sera adopté.

Un projet de règlement est présenté.

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

Projet de Règlement 2019-003

RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 602,225 \$ PERMETTANT L'ACQUISITION ET LA RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT QUI SERVIRA POUR UN GARAGE MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Papineauville juge opportun de procéder à l'acquisition d'un immeuble sis au 2770 route 148 à Papineauville qui servira pour un garage municipal;

CONSIDÉRANT que plusieurs options ont été examinés sur le choix d'acquérir un immeuble et plusieurs études ont démontré les besoins d'espaces pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 11 février 2019.

Un projet de règlement est déposé.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET

Le Conseil est autorisé à procéder à l'acquisition et à l'amélioration d'un immeuble pour y servir les services des travaux publics :

- 2770 route 148, Papineauville

ARTICLE 3 MONTANT AUTORISÉ

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 602,225.00 \$ pour les fins du présent règlement.

1. Achat du terrain et bâtiment : 425,000.00 \$ plus les taxes applicables
2. Travaux d'améliorations du bâtiment : 122,540.00 \$ plus taxes (annexe A)

ARTICLE 4 MONTANT ET DURÉE DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme totale de 602,225.00 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5 REMBOURSEMENT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de 602,225.00 \$, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble sur le territoire de Papineauville, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire. Le montant de la compensation sera établi annuellement en divisant 100% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de 602,225.00 \$ par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 6 RÉDUCTION DE L'EMPRUNT

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 ESTIMATION INSUFFISANTE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion:	11 février 2019
Adoption du projet de règlement:	11 février 2019
Adoption du règlement:	
Avis public ouverture de registre :	
Ouverture du registre référendaire :	
Scrutin référendaire:	
Certificat procédure d'enregistrement	
Approbation ministérielle:	
Avis de promulgation:	

ATTENDU l'adoption de la résolution 2018-09-332 acceptant un ajustement d'une proposition de service professionnel concernant le plan de gestion des eaux pluviales;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ladite résolution pour indiquer que la dépense est admissible à la TECQ 2014-2018;

ATTENDU la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, modifie la résolution 2018-09-332 et qu'il soit indiqué que la dépense est admissible à la TECQ 2014-2018.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05005 000 : Réseaux pluviaux.

Que les écritures comptables nécessaires soient effectuées et que les sommes soient retournées au fonds affecté infrastructure.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12

2019-02-45 MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil appuie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

Que ce Conseil transmette copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

Que ce Conseil transmette copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 2019-02-46 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 janvier 2019 pour un montant total de 107 377.28 \$ comprenant les chèques numéros 13440 à 13476.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 janvier 2019 au montant de 158 828.79 \$ comprenant les dépôts directs numéros 501710 à 501783.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 janvier 2019 au montant de 61 238.16 \$ comprenant les prélèvements numéros 3733 à 3776.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 janvier 2019 au montant de 188 045.78 \$.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 101 890.07 \$ jusqu'au 31 janvier 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2019-02-47 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 JANVIER 2019

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale adjointe dépose les rapports financiers en date du 31 janvier 2019 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil accepte tel que déposé et adopte l'état des activités de fonctionnement (13.31%) et d'investissement au 31 janvier 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2019-02-48 MANDAT À ME RACHEL DUROCHER : PRÉPARATION D'UN AVIS DE DÉCONTAMINATION – MARINA

ATTENDU que des travaux de réhabilitation environnementale par excavation des sols et des matières résiduelles ont été effectués à la marina;

ATTENDU que les travaux de décontamination à la marina sont terminés;

ATTENDU qu'il y a lieu de préparer un avis de décontamination;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil mandate Me Rachel Durocher, notaire, à préparer un avis de décontamination pour la marina et de procéder à la publication de cet avis au bureau du registre foncier.

Que ce conseil autorise une dépense et un déboursé au montant de 475.93 \$ taxes incluses pour la préparation de l'avis de décontamination.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 419 : Actes notariés et arpentages.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 2019-02-49 TRICENTRIS : AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION RÉGULIÈRE 2019

ATTENDU la réception de la facture 019777 relative au paiement de la cotisation régulière de TRICENTRIS au montant de 4849.80 \$ taxes incluses;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2019;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 4849.80 \$ taxes incluses pour le paiement de la facture 019777 relative au paiement de la cotisation régulière 2019 de TRICENTRIS.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 45112 446 : Tri et conditionnement matières recyclables.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 2019-02-50 AUTORISATION DE PAIEMENT - AIDE FINANCIÈRE 349 RUE PAPINEAU

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté le règlement 2018-004 établissant un programme de subvention pour la rénovation et la restauration d'immeubles dans certains secteurs du territoire de la municipalité de Papineauville;

ATTENDU que le propriétaire du 349 rue Papineau a soumis une demande complète dans le cadre de ce programme de subvention;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a fait un exercice d'évaluation de la demande et que celle-ci est conforme aux critères du programme de subvention;

ATTENDU que les pièces justificatives requises ont été déposées;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé au montant de 8 427.46\$ pour le remboursement de la subvention quant aux travaux exécutés sur la demande de permis 2018-229. Ce montant représente 66,66% du coût réel des travaux totalisant 12 642.45 taxes incluses comme stipule le règlement 2018-004.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 63100 521 : Rénovation bâtiments PIIA

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6 2019-02-51 REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT DU MAIRE

ATTENDU que monsieur le Maire Christian Beauchamp a soumis une réclamation pour des frais de représentation pour le mois de janvier 2019;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise le remboursement des frais de représentation de monsieur Christian Beauchamp représentant l'indemnité maximale prévue à la politique :

- Rencontre conseil des ministres à Gatineau, le 30 janvier 2019 pour un total de 73.92 \$.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 310 : Déplacements et représentation.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.7 2019-02-52 SADC PAPINEAU - AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE FINALE – MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2016-12-539 autorisant un mandat d'accompagnement à la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus de planification stratégique;

ATTENDU que la SADC a soumis une offre de service pour la mise à jour du plan stratégique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé au montant de 18,623.08 \$ taxes incluses à SADC de Papineau Inc. pour le paiement final de la mise à jour de la planification stratégique.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 62100 419 : Honoraires professionnels.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.8 2019-02-53 CENTRAIDE : VERSEMENT D'UNE COMMANDITE DANS LE CADRE DU DÉJEUNER DES ÉLUS

ATTENDU que le déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais se tiendra le 15 mars 2019 dans divers restaurants de l'Outaouais;

ATTENDU qu'un plan de commandite est proposé offrant une visibilité intéressante pour la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé pour le versement d'une commandite de 150.00 \$ donnant droit à l'utilisation de nos armoiries sur les napperons et sur le site de Centraide Outaouais.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 970 : Subventions et commandites.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.9 2019-02-54 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME DEVEAU AVOCATS : FACTURE 428795 DU 31 JANVIER 2019 POUR DOSSIER DE LA MARINA

ATTENDU la réception de la facture 428795 au montant de 2386.89\$ taxes incluses de la firme Deveau Avocats pour le paiement des honoraires professionnels en date du 31 janvier 2019;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 2386.89\$ taxes incluses à la firme Deveau Avocats en paiement de la facture 428795 du 31 janvier 2019 pour services professionnels.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.10 2019-02-55 COMPTEURS D'EAU - PAIEMENT DES COÛTS EXCÉDENTAIRES REMISE EN ÉTAT DES LIEUX

ATTENDU que l'article 18, paragraphe 1 à 5 second alinéa du règlement 2018-003 mentionne qu'un compteur d'eau doit être installé pour les types d'immeubles non résidentiel, mixtes, municipaux, 6 logements et plus;

ATTENDU que l'article 22, 2^e paragraphe du règlement 2018-003 mentionne que les frais reliés à l'installation des compteurs sont entièrement à la charge de la municipalité;

ATTENDU que la remise en état des lieux, suite à l'installation du compteur, représente une dépense onéreuse pour certains immeubles;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé maximal de 7000.00\$ plus taxes pour défrayer les coûts excédentaires à 1000.00\$ pour la remise en état des lieux sur certains immeubles;

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41300 642 : Compteurs d'eau.

Qu'un transfert du fond affecté Aqeduc soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.11 2019-02-56 DONS 2019 AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT les demandes de dons et commandites reçues et respectant la politique de dons et commandites en vigueur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil procède au versement des dons suivants :

- Fondation LJP : 500\$ pour soutenir le projet éducatif et la qualité de vies des étudiants
- Organisme de participation des Parents : 500\$ pour l'organisation de la fête de fin d'année pour les écoliers de l'école St-Pie X
- Service de garde École St-Pie X : 180\$ pour contribuer à l'achat d'une mijoteuse pour offrir de la soupe santé aux élèves de l'école.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 970 : Subventions et commandites.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2019-02-57 ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE LES 12-13-14 JUIN 2019

ATTENDU que le contrat de la directrice générale prévoit un budget annuel pour sa formation et son perfectionnement;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 539.00\$ plus taxes pour l'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 12 au 14 juin 2019.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 454 : Formation et 02 13200 310 : Déplacements et représentation.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2019-02-58 INSCRIPTION AU CONGRÈS DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS LES 19-20-21 FÉVRIER 2019

ATTENDU que le congrès Bitume Québec se tiendra à St-Hyacinthe les 19-20-21 février 2019;

ATTENDU que le directeur des travaux publics a manifesté de l'intérêt à assister à ce congrès.

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 415.86\$ plus taxes pour l'inscription du directeur des travaux publics au congrès de Bitume Québec qui se tiendra du 19 au 21 février 2019.

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 318.00\$ plus taxes pour l'hébergement au Sheraton Saint-Hyacinthe Hôtel du directeur des travaux publics lors du congrès de Bitume Québec qui se tiendra du 19 au 21 février 2019.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 454 : Formation et 02 32000 310 : Déplacements et représentation.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2019-02-59 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 03-0038 – JOURNALIER-OPÉRATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la démission de l'employé 03-0038 à titre de journalier-opérateur aux travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce conseil prend acte de la démission de l'employé 03-0038 au sein des travaux publics effective le 1^{er} juin 2019 ou avant.

Que ce dernier soit remercié pour le temps consacré à la municipalité de Papineauville et pour le travail effectué aux services des travaux publics.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 2019-02-60 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ENCLENCHER UN PROCESSUS DE RECRUTEMENT D'UN/UNE EMPLOYÉ/EMPLOYÉE AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la démission de l'employé 03-0038 à titre de journalier-opérateur aux travaux publics;

ATTENDU que la municipalité devra procéder à l'embauche d'un/une employé/employée aux travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil autorise la direction générale à enclencher un processus devant mener à l'embauche d'un/d'une employé/employée aux services des travaux publics en 2019.

Que ce conseil procède à la création d'un comité de sélection et que ce dernier soit formé de :

- M. Paul Gagnon, conseiller
- Sébastien Déry, directeur des travaux publics
- Hélène Bélanger, directrice générale adjointe

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.5 2019-02-61 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ENCLENCHER UN PROCESSUS DE RECRUTEMENT POUR UN POSTE D'ASSISTANT AU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

ATTENDU qu'il y a lieu de faire l'embauche permanent d'un assistant au responsable de l'urbanisme sur une base de 20h semaine;

ATTENDU que l'embauche est prévue au budget 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil autorise la direction générale à enclencher un processus devant mener à l'embauche d'un/d'une assistant/assistante au responsable de l'urbanisme et environnement.

Que ce conseil procède à la création d'un comité de sélection et que ce dernier soit formé de :

- M. Paul Gagnon, conseiller
- Éric Bordeleau, responsable de l'urbanisme et environnement
- Hélène Bélanger, directrice générale adjointe

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**3.6 2019-02-62 AUTORISATION DE DÉPENSES : CONGRÈS 2019
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : INSCRIPTION DE 4
CONSEILLERS**

ATTENDU que le congrès de la Fédération Québécoise des municipalités se tiendra les 26-27-28 septembre 2019 à Québec.

ATTENDU que des élus municipaux ont manifesté de l'intérêt à assister à ce congrès.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil, autorise Messieurs les conseillers Paul Gagnon, Daniel Malo, Laurent Clément et Jean-Yves Carrière à assister au congrès de la FQM les 26-27-28 septembre 2019 et autorise une dépense et un déboursé de 3200.00 \$ pour l'inscription de 4 élus.

Il est entendu que les frais de déplacement et repas seront remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 454 : Formation et perfectionnement et 02 11000 310 : Frais de déplacement.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

**4.1 2019-02-63 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE AUTOMATION
R.L. INC.**

ATTENDU la réception de la facture 7999 relative au paiement concernant un rapport de service numéro 10025 sur les puits (remplacement du T Box) au montant de 4 623.80\$ taxes incluses;

ATTENDU qu'il y a eu un bris d'équipement majeur qui occasionnait une perte de connectivité des alarmes;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé de 4 623.80\$ taxes incluses pour le paiement de la facture 7999 relative au paiement concernant un rapport de service à la firme Automation R.L. Inc.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41200 521 : Entretien et réparation infrastructure.

Qu'un transfert du fond affecté aqueduc soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2

2019-02-64 FORMATION SUR LE TRAITEMENT DE L'EAU SOUTERRAINE AVEC FILTRATION ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION (OTUFD-ND) POUR DEUX EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que selon les exigences du règlement sur la qualité de l'eau potable, il est obligatoire d'obtenir la certification pour toute personne qui veille au bon fonctionnement et à l'entretien d'un système de traitement avec filtration des eaux souterraines, au bon fonctionnement et à l'entretien des installations et des équipements du système de distribution, et à l'installation, à la réparation et à l'entretien des aqueducs sur le réseau de distribution.

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2019;

ATTENDU que les formations auront lieu en Outaouais les 18-22 mars, 25-29 mars et 1-5 avril 2019;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics autorise une dépense et un déboursé de 7 000,00\$ plus taxes pour la formation OTUFD-ND à deux employés des travaux publics, soit Sébastien Déry et Mathieu Côté.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront puisés à même les poste budgétaire 02 41300 454 : Formation et perfectionnement et 02 41300 310 : Déplacement et représentation.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2019-02-65 AUTORISATION D'ACHAT : INVENTAIRE PIÈCES D'AQUEDUC

ATTENDU que diverses pièces d'aqueduc manquent à l'inventaire;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes pour notre inventaire de pièces d'aqueduc, soient;

REAL HUOT	5 177,77 \$ avant taxes
EMCO	5 185.29 \$ avant taxes

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de la compagnie Réal Huot Inc. pour un montant de 5 177.77 \$ plus taxes pour l'achat d'inventaire de pièces d'aqueduc et autorise une dépense et un déboursé du même montant pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 58 25000 000 : Inventaire Aqueduc, égout et pluvial.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2019-02-66 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES

Le service de sécurité incendie a été requis à 8 occasions durant le mois de janvier 2019 pour des interventions en accident de la route, combat incendie et entraide pour d'autres municipalités. 130 interventions ont eu lieu pour l'année 2018.

5.2 2019-02-67 AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS : HABITS DE COMBAT ET PERCEUSE À PERCUSSION

ATTENDU que des sommes ont été prévues au budget 2019 pour l'achat d'équipements pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU la réception de soumissions à cette fin;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie, autorise une dépense et un déboursé de 7 894.99 \$ plus taxes pour l'achat des équipements suivants :

ARÉO-FEU	3 habits de combat	7575.00 \$ plus taxes
TECHNI-SCIE DM	Perceuse à percussion Impact Milwaukee	319.99 \$ plus taxes

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 641 : Pièces, accessoires et petits outils et 02 22000 650 : Vêtements et chaussures

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 2019-02-68 RECOMMANDATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

- CONSIDÉRANT que la brigade incendie est composée d'un maximum de 25 pompiers et qu'un poste est disponible;
- ATTENDU que M. Sébastien Déry a démontré de l'intérêt à devenir pompier à temps partiel.
- ATTENDU que M. Sébastien Déry demeure à Papineauville et c'est un ajout important pour le service incendie.
- ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie, autorise l'embauche de monsieur Sébastien Déry à titre de pompier à temps partiel.

Que les conditions de travail et salariales soient celles actuellement en vigueur pour l'ensemble de la brigade.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 2019-02-69 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 2

- ATTENDU que le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil, présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000,00\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaires joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 13 736,36\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000,00\$.

Que ce Conseil atteste par la présente qu'il se regroupera avec toutes les municipalités de la MRC de Papineau, tel qu'énoncé dans l'annexe A jointe à la présente comme si elle était au long reproduite, pour le volet 2, et qu'il demande l'aide financière additionnelle de 2 000.\$ prévue au programme dans ce cas.

Que ce Conseil, autorise la directrice générale adjointe, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.5 2019-02-70 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE LAVEUSE À PRESSION

ATTENDU que des sommes ont été prévues au budget 2019 pour l'achat d'équipements pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU qu'une soumission a été déposée par Les Pièces d'auto Dan Prud'homme;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie, autorise une dépense et un déboursé de 2042.00\$ plus taxes pour l'achat d'une laveuse à pression chez Les Pièces d'auto Dan Prud'homme.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 641 : Pièces, accessoires et petits outils.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.6 2019-02-71 FORMATION COURS POMPIER 1 : INSCRIPTION DE 2 POMPIERS

ATTENDU que seront tenues des formations pompier 1 et que les sommes ont été prévues au budget;

ATTENDU qu'une subvention est prévue pour cette formation;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité, autorise l'inscription de 2 pompiers à la formation pompier 1.

Les fonds à cette fin seront puisés à mêmes le poste budgétaire 02-22000-454 Formation et perfectionnement.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME

6.1 2019-02-72 DÉPÔT DES STATISTIQUES ANNUELLES 2018 ET MENSUELLES SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Permis et certificats	Janvier 2019	Annuelle 2018
Abattage		33
Bandes riveraines		1
Animaux domestiques	1	22
Rénovation	1	111

Certificat d'occupation		6
Nouvelle construction		7
Affichage et enseignes	1	2
Agrandissement		3
Bâtiment complémentaire		14
Branchement réseau		5
Captage des eaux		3
Changement d'usage		4
Galerie, clôture et haie		13
Démolition		3
Accessoires	1	3
Garde de poules		2
Installations septiques		4
Mur de soutènement		1
Piscines		11
Renouvellement de permis		5
Lotissement		7
Remblai- déblai		1

6.2 2019-02-73 DÉMISSION DE M. GEORGE-ETIENNE L'ALLIER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU la démission de monsieur Georges-Étienne L'Allier à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en date du 4 décembre 2018;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce conseil prend acte de la démission de monsieur Georges-Étienne L'Allier au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Que ce dernier soit remercié pour le temps consacré au développement de la municipalité de Papineauville et pour le travail effectué au sein de l'urbanisme.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 2019-02-74 PIIA 2019-01, 150 RUE PAPINEAU

ATTENDU que les dispositions de la section VIII de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville s'est pourvue de règlement sur le PIIA numéro 2017-003 en date du 9 mai 2017;

ATTENDU que la propriété sise au 150 rue Papineau est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2, en vertu du règlement sur le PIIA 2017-003;

ATTENDU que le propriétaire désire installer une affiche sur le mur avant de son commerce;

ATTENDU que la demande a été soumise au comité consultatif en urbanisme;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil, sur recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, autorise l'émission du permis PIIA-2019-01 concernant l'affichage sur l'édifice sis au 150 rue Papineau.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. le conseiller Paul Gagnon se retire pour la prochaine résolution.

6.4 2019-02-75 PIIA 2019-02, 316 RUE PAPINEAU

ATTENDU que les dispositions de la section VIII de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville s'est pourvue de règlement sur le PIIA numéro 2017-003 en date du 9 mai 2017;

ATTENDU que la propriété sise au 316 rue Papineau est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2, en vertu du règlement sur le PIIA 2017-003;

ATTENDU que le propriétaire désire remplacer la porte avant de sa résidence;

ATTENDU que la demande a été soumise au comité consultatif en urbanisme et que la demande concorde avec les objectifs du PIIA;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, autorise l'émission du permis PIIA-2019-02 concernant le remplacement de la porte avant de la propriété sise au 316 rue Papineau.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. le conseiller Paul Gagnon reprend son siège.

6.5 2019-02-76 NOMINATION DE M. ERIC LEFRANÇOIS COMME MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

ATTENDU que les dispositions de la section VIII de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que le conseil municipal s'est pourvu d'un règlement concernant le Comité Consultatif en urbanisme numéro 2004-03-06;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler un poste au sein du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que monsieur Éric Lefrançois a démontré de l'intérêt à devenir membre de ce comité;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil, sur recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, accepte la candidature de M. Éric Lefrançois à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6

2019-02-77 DEMANDE DE DÉROGATION INDIVIDUELLE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) POUR LE 1847 CHEMIN SERVANT DANS LE CONTEXTE DES INONDATIONS DU PRINTEMPS 2017 DANS LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

CONSIDÉRANT qu'au printemps 2017 une crue printanière exceptionnelle a causé des inondations majeures dans certains secteurs riverains de la municipalité de Papineauville;

CONSIDÉRANT que ces inondations ont entraîné des dommages importants à certaines résidences pour lesquelles des travaux de réparation et de reconstruction sont envisagés;

CONSIDÉRANT la déclaration du gouvernement du Québec décrétant une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités et la sanction du décret numéro 777-2017 le 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'il a été décrété opportun de permettre la reconstruction de certains bâtiments, à certaines conditions et que cela doit être fait dans le respect des exigences décrétées;

CONSIDÉRANT que selon le décret numéro 777-2017 une municipalité peut soumettre au ministre une demande de dérogation à portée individuelle dont les dommages à la propriété représentent entre 50% et 65% de la valeur à neuf du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les dommages à la propriété située au 1847, chemin Servant représentent plus de 50% de la valeur à neuf du bâtiment;

CONSIDÉRANT que toutes les pertes d'évaluation ont une incidence importante sur le fardeau fiscal des autres propriétaires de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que le Conseil de la municipalité de Papineauville demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à portée individuelle afin de permettre la reconstruction du 1847, chemin Servant à Papineauville.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7

2019-02-78 NOUVELLE DEMANDE POUR ANNULATION AUPRÈS DE LA CPTAQ D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION ÉMIS PAR LA CPTAQ EN DATE DU 5 MARS 2015

ATTENDU que le demandeur est un agriculteur opérant sur le lot 4 997 160;

ATTENDU que le propriétaire du lot 4 997 160 désire déposer une demande d'annulation d'une autorisation émise par la CPTAQ en date du 5 mars 2015 concernant le lot mentionné en titre;

ATTENDU que cette demande fait suite à la décision du T.A.Q. datée du 18 janvier 2019;

ATTENDU que le propriétaire est dans son droit de demander une révision;

ATTENDU que ce terrain n'est pas assujéti à un règlement de contrôle intérimaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil appuie la demande d'annulation déposée par M. Michel Desjardins quant aux demandes d'autorisation numéros 359948 et 363227 émises par la CPTAQ par le biais de la présente résolution et que le lot 4 997 160 n'est pas assujéti à un règlement de contrôle intérimaire et que l'usage est autorisé.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2019-02-79 DÉPÔT DES STATISTIQUES ANNUELLES 2018 DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Municipalité de Papineauville																					
Gestion des matières résiduelles 2018																					
Période	Déchets						Recyclage						Compostage						Déchets, Recyclage, Compostage		
	2018		2017		2016		2018		2017		2016		2018		2017		2016		2018	2017	2016
	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Total Tonnes	Total Tonnes	Total Tonnes														
Janvier	42.96	47%	46.61	48%	52.05	74%	27.43	30%	28.61	30%	18.00	26%	21.19	23%	21.30	22%	0.00	0%	91.58	96.52	70.05
Février	40.94	57%	44.69	51%	46.60	73%	21.07	29%	35.91	41%	17.49	27%	9.75	14%	7.49	9%	0.00	0%	71.76	88.09	64.09
Mars	41.98	56%	41.34	52%	55.58	63%	22.89	30%	23.02	29%	33.21	37%	10.63	14%	14.62	19%	0.00	0%	75.50	78.98	88.79
Avril	53.81	60%	51.61	58%	70.76	76%	22.64	25%	27.83	31%	22.88	24%	13.07	15%	9.25	10%	0.00	0%	89.52	88.69	93.64
Mai	59.27	60%	96.58	72%	99.04	81%	21.91	22%	28.63	21%	23.44	19%	17.18	17%	9.42	7%	0.00	0%	98.36	134.63	122.48
Juin	42.39	48%	52.22	56%	83.77	79%	33.45	38%	28.51	31%	22.06	21%	13.01	15%	12.32	13%	0.00	0%	88.85	93.05	105.83
Juillet	42.20	53%	47.54	58%	72.54	74%	21.60	27%	23.18	28%	25.91	26%	15.67	20%	11.33	14%	0.00	0%	79.47	82.05	98.45
Août	43.75	43%	50.68	55%	91.69	79%	41.90	41%	32.04	35%	23.75	21%	15.98	16%	9.69	10%	0.00	0%	101.63	92.41	115.44
Septembre	51.63	60%	51.53	62%	71.02	75%	22.48	26%	21.83	26%	23.14	25%	11.45	13%	10.22	12%	0.00	0%	85.56	83.58	94.16
Octobre	68.00	60%	70.43	71%	36.05	50%	23.85	21%	18.27	18%	22.56	31%	20.76	18%	10.70	11%	14.12	14%	112.61	99.40	72.73
Novembre	45.35	57%	73.50	67%	82.14	69%	25.00	31%	22.60	21%	22.96	19%	9.20	12%	12.97	12%	13.10	12%	79.55	109.07	118.20
Décembre	25.90	46%	34.98	50%	39.43	53%	23.10	41%	21.37	31%	23.70	32%	7.41	13%	13.01	19%	11.60	17%	56.41	69.36	74.73
Totaux	558.18	54%	661.71	59%	800.67	72%	307.32	30%	311.80	28%	279.10	25%	165.30	16%	142.32	13%	38.82	3%	1 030.80	1 115.83	1 118.59

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2019-2-02-80 DÉPÔT DES STATISTIQUES POUR LES LOCATIONS MENSUELLES DES PLATEAUX ET LA BIBLIOTHÈQUE

Statistique bibliothèque janvier 2019	
Nouveaux abonnés	5
Prêt de livre numérique	34
Abonnements actifs	545
Prêt régulier	912

Centre communautaire	
Scolaire	22 heures
Gymnastique, badminton, hockey cosom, tennis	53 heures
Évènements	Collecte de sang et fête des semences
Ancienne Mairie	
Location	7.5 heures
Organismes	54 heures
Réunion	18 heures

8.2 2019-02-81 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE TABLE À LANGER POUR L'ANCIENNE MAIRIE

ATTENDU que plusieurs événements sont maintenant tenus au parc Henri-Bourassa;

ATTENDU que plusieurs familles avec des enfants en bas âge assistent à ces événements et utilisent les salles de bain situées au rez-de-chaussée de l'Ancienne Mairie;

ATTENDU l'absence d'une telle commodité;

ATTENDU la réception de deux soumissions;

Tenaquip : 482.40 \$ plus taxes
Lalema : 390.47 \$ plus taxes

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2019;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur loisirs et culture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du coordonnateur loisirs et culture, autorise une dépense et un déboursé au montant de 390.47 \$ plus taxes pour l'achat d'une table à langer de la compagnie Lalema.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-13000 522 Entretien et réparation Bâtiment.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2019-02-82 CENTRE MULTIFONCTIONNEL : MANDAT POUR UNE ÉTUDE DE MARCHÉ

ATTENDU le projet d'un centre multifonctionnel présenté à la population lors d'une consultation publique en juillet 2018;

ATTENDU qu'une étude de marché est nécessaire pour la poursuite d'un tel projet;

ATTENDU les soumissions de 2 compagnies :

SADC Papineau : 10 500.00 \$ plus taxes
SEGMA Recherche : 9 995.00 \$ plus taxes

ATTENDU la recommandation du coordonnateur loisirs et culture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce conseil, sur recommandation du coordonnateur loisirs et culture, autorise une dépense et un déboursé au montant de 9 995.00 \$ plus taxes pour l'embauche la firme SEGMA Recherche pour une étude de marché concernant la construction d'un centre multifonctionnel.

Advenant que cette étude soit positive, un mandat pour une étude de faisabilité pourra être ensuite donné.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 62100 419 : Services professionnels.

Qu'un transfert du fond affecté Arena et Infrastructure soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2019-02-83 PLAN DE COMMUNICATION AVEC LES CITOYENS : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU que la municipalité de Papineauville désire optimiser la communication avec ses citoyens;

ATTENDU que des nouveaux modes de communication inconnus ont fait leur apparition lors des dernières années;

ATTENDU qu'aucune stratégie de communication n'existe en ce moment;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2019;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur loisirs et culture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce conseil, sur recommandation du coordonnateur loisirs & culture, autorise une dépense et un déboursé au montant de 5 000.00 \$ plus taxes pour l'élaboration d'une analyse et de conception d'un plan de communication avec les citoyens et accepte la proposition de la compagnie Trinerergie.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 62100 419 : Services professionnels.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 2019-02-84 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'AQAIRES DU COORDONATEUR DES LOISIRS ET CULTURE

ATTENDU que le congrès de L'AQAIRES se tiendra à Laval les 28-29-30-31 mai 2019;

ATTENDU que le coordonnateur des loisirs et culture a manifesté de l'intérêt à assister à ce congrès.

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget.

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 425.00\$ plus taxes pour l'inscription du coordonnateur des loisirs et culture au congrès de l'AQAIRES qui se tiendra du 28 au 31 mai 2019.

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 537.00\$ plus taxes pour l'hébergement à l'Hôtel Sheraton Laval du coordonnateur des loisirs et culture lors du congrès de l'AQAIRES qui se tiendra du 28 au 31 mai 2019.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70120 454 : Formation et 02 70120 310 : Déplacements et représentation.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.6 2019-02-85 MOTION DE FÉLICITATIONS : DEUXIÈME ÉDITION DE LA FÊTE DES SEMENCES

ATTENDU la deuxième édition de la Fête des semences de la Petite-Nation le 26 janvier 2019 et organisée par l'Alliance Alimentaire Papineau et l'équipe de bénévoles de la bibliothèque;

Monsieur le conseiller Laurent Clément donne motion de félicitations aux organisateurs ainsi qu'à madame Francine Denis, responsable de la bibliothèque, pour le succès de la deuxième édition de la fête des semences de la Petite-Nation. Plus de 500 visiteurs ont défilé durant la journée.

8.7 2019-02-86 MOTION DE FÉLICITATIONS : COLLECTE DE SANG

Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière donne motion de félicitations au Club de marche La Randonnée, au Centre de la Petite Enfance de la Petite-Nation et le service des loisirs pour l'organisation de la collecte de sang du 16 janvier dernier où 72 donateurs ont été reçus.

9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 2019-02-87 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que ce Conseil souhaite obtenir une aide financière du député de Papineau dans le but d'améliorer le réseau routier municipal pour l'exercice financier 2019-2020;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil demande au député de Papineau, monsieur Mathieu Lacombe, de bien vouloir considérer l'octroi d'une aide financière de 30,000\$ à partir de son budget discrétionnaire 2019-2020 dans le but d'améliorer le réseau routier municipal.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.2 QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

- Information sur : Aide financière rénovation d'immeuble
Compteurs d'eau
Centre multifonctionnel

9.3 2019-02-88 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que cette séance soit levée à 14h50.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 11 février 2019

Hélène Bélanger
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 11 février 2019.

Christian Beauchamp
Maire